

Actes du 34^{ème} Chapitre Général
(2004)
Témoins de l'espérance

- [1. Lettre du 34^{ème} Chapitre général](#)
- [2. Election du Supérieur général et du Conseil](#)
- [3. Document principal : « Témoins de l'Espérance »](#)
- [4. Lettre aux capitulants des Frères oblates présents au Chapitre](#)
- [5. Changements aux Règles proposés par le 34^{ème} Chapitre général](#)
- [6. Autres recommandations, décisions, autorisations, directives et mandats du Chapitre général:](#)

- [A. Révision des documents du Chapitre](#)
- [B. Commission postcapitulaire sur le gouvernement](#)
- [C. Finances](#)
- [D. Urgences oblates dans le Premier monde](#)
- [E. Les médias et l'évangélisation](#)
- [F. Comité pour promouvoir la vocation des Frères dans la Congrégation](#)
- [G. La fête de saint Eugène de Mazenod au calendrier liturgique universel](#)
- [H. Les études supérieures](#)

1. Lettre du 34^{ème} Chapitre général

Chers confrères Oblats,

Salutations fraternelles du 34^{ème} Chapitre général, qui a lieu à la Maison générale des Frères des Écoles Chrétiennes à Rome du 30 août au 28 septembre 2004 ! Salutations aussi à tous ceux et toutes celles qui sont associés aux Oblats ! Ce Chapitre fut une expérience privilégiée de fraternité et de prière, un événement spirituel au cours duquel nous avons senti la présence de l'Esprit Saint. Chaque soir, selon le souhait de notre Fondateur, nous faisons oraison ensemble, en union avec vous tous. Alors que nous discernions les orientations de la Congrégation pour les six années à venir, nous avons pris en considération un certain nombre de points.

Premièrement, la vision et les résolutions de nos trois derniers Chapitres sont encore bien d'actualité, mais beaucoup reste encore à accomplir. Pendant ces jours passés ensemble, dans la salle du Chapitre, dans la chapelle et dans les salles de réunion, nous avons entendu comme en écho nos frères des Chapitres précédents qui nous encourageaient dans notre tâche. Les Chapitres généraux de 1986 (« *Missionnaires dans l'Aujourd'hui du Monde* »), de 1992 (« *Témoins en Communauté Apostolique* »), et de 1998 (« *Évangéliser les Pauvres à l'aube du troisième Millénaire* ») nous ont lancé avec force le défi d'être missionnaires, de vivre en communauté, d'œuvrer par la communauté, et d'avoir une vision et des priorités qui permettent de mieux répondre aux besoins des pauvres et des plus abandonnés. Cet appel nous est encore adressé.

Deuxièmement, le Chapitre général a aussi été un moment important du Projet ***Immense Espérance***, un processus par lequel chaque Unité de la Congrégation a pu évaluer et scruter sa vie communautaire et son apostolat à la lumière de notre charisme oblat. Ce Chapitre général ne met pas fin au Projet ***Immense Espérance***, mais il prend plutôt à son compte le travail qui a été accompli et exhorte chaque Unité oblate à poursuivre ses efforts et à voir le Projet comme un processus d'auto-évaluation continue et de développement de stratégies pour la mission.

Troisièmement, le Chapitre a aussi puisé dans les riches échanges qui avaient été favorisés par la Commission précapitulaire, discussions qui ont culminé dans l'établissement de dix priorités à débattre en Chapitre. Il s'est aussi appuyé sur la suggestion que ce Chapitre général concentre davantage ses énergies sur des recommandations pratiques plutôt que de tenter d'exprimer une vision ecclésiale et missionnaire plus articulée. Le Chapitre a finalement concentré ses débats autour de six thèmes : *Mission et évangélisation, Communauté oblate et vie religieuse, Formation pour la mission, Mission auprès des jeunes, Vocation à la vie missionnaire oblate, et Autorité et gouvernement.*

Enfin, et fondamentalement, le Chapitre s'est nourri des rapports des Régions, du rapport du Trésorier général et du rapport du Supérieur général. Ces rapports, complétés par des graphiques et des statistiques, ont aidé à reconnaître tant nos faiblesses que nos forces actuelles comme Congrégation. Nos échanges ont aussi été enrichis par les liturgies spéciales du Service Justice, Paix et Intégrité de la Création, par quelques soirées consacrées à des thèmes particuliers, ainsi que par la présence de sept représentants des associations oblates de laïcs durant la première semaine du Chapitre.

Parmi les défis actuels, les rapports présentés au Chapitre ont souligné certains domaines qui ont besoin d'être examinés: d'importants changements démographiques qui ont modifié radicalement le visage de la Congrégation; notre vie communautaire est souvent faible; notre vie de prière a besoin d'être renforcée; la mission auprès des jeunes en est à un niveau dangereusement bas; il y a un manque sérieux de vocations dans certaines parties de la Congrégation; on note une insuffisance chronique de personnel qualifié pour la formation première; il existe un besoin de redéfinir ce que veut dire être missionnaire là où l'Église est déjà implantée; nous sommes trop dispersés dans de petites Unités, de petites communautés, et de petites maisons de formation qui ne disposent pas de ressources adéquates; notre compréhension de la justice sociale n'est pas toujours pleinement intégrée dans nos vies et notre apostolat; il existe de sérieux problèmes financiers dans un grand nombre d'Unités; la question du gouvernement a besoin d'être revue, tant au niveau de l'Administration générale que des Régions; la question de l'animation et de la promotion des Frères oblates doit être étudiée; les Associés oblates sont désireux de collaborer plus étroitement avec nous; il faut un effort renouvelé, peut-être même un nouveau départ radical dans le dialogue interreligieux avec l'islam; le fondamentalisme chrétien et le sectarisme sont une menace croissante en plusieurs parties du monde; enfin, en tant que Congrégation, nous n'avons pas fait assez pour répondre à la terrible crise du sida, en particulier en Afrique.

Parmi nos forces, le Chapitre en a relevé quelques-unes: notre proximité avec les gens auprès de qui nous oeuvrons; notre engagement avec les pauvres; notre croissance en certaines parties de la Congrégation;

l'intérêt avec lequel nous avons pris part au Projet *Immense Espérance*; la sagesse de nos aînés; le don particulier que sont les Frères oblats pour notre vie et notre apostolat; notre internationalité grandissante; notre générosité dans le partage financier; le nombre croissant d'associations laïques intéressées à notre charisme.

Toutefois, ce qui constitue notre force première, c'est notre **Espérance** elle-même ; notre conviction joyeuse qu'au cœur des difficultés et des vents contraires, Dieu est toujours bien vivant, lui, Seigneur de ce monde pour qui il vaut la peine de donner sa vie. L'Esprit du Christ vivant est en nous. Le charisme de saint Eugène est lui aussi bien vivant, non seulement dans la Congrégation, mais il fleurit aussi parmi de nombreuses associations oblates.

L'ensemble des défis orientés vers l'action qui ont émergé de ces échanges reflète la volonté de la Congrégation telle que discernée dans les réponses à la Commission pré-capitulaire et pendant le Chapitre lui-même. Nous avons conclu que notre tâche se devait d'être pratique, afin de proposer des défis concrets pour améliorer notre vie communautaire et notre apostolat. D'une certaine façon, l'espérance engendrée par l'héritage de la Congrégation avait à ce moment-ci besoin d'être traduite en acte pour le bien de notre vie communautaire, de notre mission et de notre apostolat. Toutes les recommandations du Chapitre s'inscrivent dans la perspective d'une mise en œuvre du processus de *l'Immense Espérance*. C'est par ces engagements que la Congrégation témoignera vraiment de l'espérance d'une manière signifiante dans le monde d'aujourd'hui.

Les recommandations qui sont issues de ce Chapitre général veulent répondre à nos préoccupations majeures. Toutefois, si elles devaient être teintées d'une couleur commune, ce serait celle de *l'internationalité*. Tout au long de ce Chapitre, nous avons ressenti un désir grandissant pour plus d'internationalité entre nous. Il y a un désir croissant d'utiliser le mieux possible la force d'être un corps présent dans 67 pays. Nous reconnaissons que si nous partageons nos ressources entre nous plus pleinement, les pauvres en bénéficieront et le mieux-être de toute la Congrégation en sera favorisé. Dans l'avenir, notre force ne reposera pas seulement sur une augmentation en nombre, mais plus spécialement sur une intensification de notre solidarité. Chaque partie de la Congrégation est riche à sa façon. Notre potentiel pour servir les pauvres plus efficacement, pour continuer à nous développer dans toutes les parties du monde dépendent de notre plus grande solidarité en tant que corps international, y compris la consolidation là où cela est nécessaire et possible. Chaque partie de la Congrégation est invitée à offrir ses dons particuliers pour le bien de l'ensemble. À travers une solidarité accrue, nous découvrirons de nouveaux visages du Christ pour nous-mêmes et pour l'annonce du Ressuscité.

Mais cela exige à la fois du renoncement et un nouveau regard. La nouveauté requiert en une certaine mesure le sacrifice de l'ancien; elle appartient toujours à un ailleurs. Un des défis majeurs que ce Chapitre présente à chaque Olat, c'est celui que Dieu a présenté à Abraham et à Sara quand il les appela à quitter leur pays pour aller vers l'inconnu. Comme eux, nous sommes appelés nous aussi à mettre de côté les stratégies, langues, politiques, programmes personnels auxquels nous tenons et, comme des pèlerins, à laisser derrière nous les bagages inutiles qui peuvent nous ralentir. Nous avons à nous ouvrir au plan imprévisible de Dieu. Ce qui nous invite, comme missionnaires, à partir pour un nouveau pays qui nous sera montré à mesure que nous avançons dans la confiance, qui prend sa source dans notre communion avec Dieu et est enracinée dans l'espérance.

Ce Chapitre général a aussi reconnu que le monde que nous sommes appelés à aimer et dans lequel nous oeuvrons change radicalement. Comme Jésus marchant le long des frontières de Samarie, nous sommes nous aussi confrontés à différentes conceptions de la culture, de l'appartenance ethnique, de la religion; nous sommes invités à un nouveau dialogue. Le monde ne fonctionne plus comme auparavant. D'anciennes frontières tombent, alors que de nouvelles émergent. Notre tâche est d'être missionnaires dans cette nouvelle réalité pluraliste, sensible et complexe. Comme Jésus, nous sommes invités à être des « *passer-frontières* », à nous vider de tout ce qui nous est précieux de façon à entrer plus pleinement dans la vie de l'autre, en particulier dans la vie du pauvre. Le Dieu que nous proclamons doit être le Dieu humble, le Dieu de la kénose incarné en Jésus.

C'est dans cette lumière que nous, du 34ème Chapitre général des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée, inspirés par l'amour de notre Fondateur pour les pauvres et sous le patronage de Marie, notre Mère, proposons les défis présents dans notre déclaration « Témoins de l'Espérance ». Nous prions sincèrement pour que le Chapitre, ses orientations et ses engagements, répondent à la soif d'espérance de notre monde.

En Jésus Christ et Marie Immaculée,

Les capitulants du 34ème Chapitre général

Rome, Italie
le 28 septembre 2004

2. Élection du Supérieur général et du Conseil

A la suite d'élections tenues selon les prescriptions de nos Constitutions et Règles, le Chapitre général a appelé les Oblats suivants au service de l'autorité:

Supérieur général: Heinz-Wilhelm STECKLING
(Allemagne - Adm. gén.)
(Élu le 15 septembre 2004)

Vicaire général: Eugene KING
(Irlande - Adm. gén.)
(Élu le 16 septembre 2004)

1er Assistant général: Oswald FIRTH
(Sri Lanka - Colombo, Sri Lanka)
(Élu le 17 septembre 2004)

2ème Assistant général: Paolo ARCHIATI
(Italie - Adm. gén.)
(Élu le 17 septembre 2004)

Conseiller général pour l'Amérique latine: Loudeger MAZILE
(Haïti - Adm. gén.)
(Élu le 22 septembre 2004)

Conseiller général pour l'Afrique-Madagascar: Jean Bosco MUSUMBI
(Congo - Adm. gén.)
(Élu le 22 septembre 2004)

Conseiller général pour l'Asie -Océanie: Federico LABAGLAY
(Philippines - Philippines)
(Élu le 22 septembre 2004)

Conseiller général pour le Canada et les États-Unis: Marcel DUMAIS
(Canada - N.D.-du-Cap.)
(Élu le 22 septembre 2004)

Conseiller général pour l'Europe: Luis Ignacio ROIS Alonso
(Espagne - Espagne)
(Élu le 22 septembre 2004)

3. Document principal : « Témoins de l'Espérance »

Introduction

La liturgie de l'un des derniers jours du Chapitre nous a fait lire un texte de l'Ecclésiaste. En voici la citation: « Il y a un moment pour tout et un temps pour chaque chose sous le ciel¼ Tout ce que Dieu fait convient en son temps. » (Qo,3). Ce fut l'expérience du 34ème Chapitre; en fait, c'est l'expérience de la Congrégation des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée tout entière.

Le Chapitre a travaillé longuement en commissions sur les six thèmes suivants: Mission et évangélisation; Communauté oblate et vie Religieuse; Formation pour la mission; Mission auprès des jeunes; Vocation à la vie missionnaire oblate; Autorité et gouvernement.

Les commissions et d'autres comités ont présenté plusieurs recommandations qui ont été approuvées par le Chapitre pour être mises en application, dans les années à venir, aux divers niveaux de la Congrégation. C'est à travers ces engagements concrets que nous serons « **témoins et prophètes du Dieu amour ¼ hommes d'espérance** » (EPM 8) [11](#)

1

Mission et évangélisation

*Sensibles aux urgences de la mission,
nous sommes en priorité attentifs
à ceux que la société tient sur ses marges,
à ceux dont l'Eglise est la plus éloignée (EPM 18).*

La mission et l'évangélisation, telles que pratiquées aujourd'hui par les Missionnaires Oblats dans l'Eglise et le monde, mettent en relief le besoin sans cesse présent d'une proclamation explicite de Jésus Christ et du Règne de Dieu qui soit une Bonne Nouvelle pour les pauvres et les plus abandonnés: un message imprégné d'espérance, au moment d'engager la partie avec un monde qui change sans cesse.

Nous nous trouvons dans des situations de mission *ad gentes* et de nouvelle évangélisation. Nous sommes confrontés à la montée des sectes, de groupes fondamentalistes et de mouvements spirituels qui révèlent une faim profonde ressentie par un grand nombre aujourd'hui. Le dialogue avec les autres cultures et religions est une exigence de notre époque, et nous sommes appelés à développer une attitude d'écoute envers ce monde toujours marqué par la violence et les injustices en tous genres qu'il nous faut dénoncer avec fermeté. En même temps, nous sommes appelés à être des agents de transformation et des porteurs d'espérance là où les pauvres vivent et luttent. C'est un fait que l'Eglise perd du terrain, particulièrement dans les cultures de la sécularité, et cela appelle une présence missionnaire plus créative et plus audacieuse de notre part.

Dans ces conditions, et conscients de l'espérance que nous portons, le Chapitre général recommande :

Prédication missionnaire

1. Que nos Unités oblates considèrent la prédication des missions paroissiales et d'autres formes de prédication missionnaire comme un ministère important appartenant à l'héritage de la Congrégation. Il faut revitaliser ce ministère en lui trouvant de nouvelles approches et de nouvelles stratégies. À souligner aussi que ce ministère doit s'exercer en équipe, en collaboration avec les laïcs et d'autres religieux. Vu l'importance de ce ministère dans notre tradition, des efforts devront être faits pour l'intégrer dans nos programmes de formation première et continue.

Revitalisation

2. Que les Unités oblates développent un programme d'évaluation et de revitalisation de notre mission évangélisatrice, de notre catéchèse, de nos pratiques pastorales et de nos liturgies, en harmonie avec les Eglises locales.

Cela implique de former des communautés chrétiennes ferventes où la foi et la vie quotidienne sont

intégrées, où la foi est vécue et célébrée de façon significative, et où la communauté se préoccupe vraiment de la vie de ses membres, en particulier dans des situations de grands besoins.

Mission et sécularité

3. Que toutes les Unités oblates s'engagent dans une réflexion continue sur la mission et la sécularité en vue d'entrer en dialogue avec cette réalité complexe et omniprésente, sachant en même temps accueillir son puissant dynamisme et critiquer ses faiblesses.

3.1 Que le Conseil général^[2] et les Unités oblates continuent d'explorer la possibilité d'établir **de nouvelles communautés internationales pilotes**, prêtes à affronter les défis de la sécularité, le phénomène des sectes et des groupes fondamentalistes.

3.2 Que le réseau d'Oblats qui oeuvrent dans nos **Instituts d'études supérieures**, fournisse aux Unités des ressources appropriées et organise, dans le cadre de la formation première et continue, des sessions sur les enjeux de la sécularité.

Solidarité

4. Qu'aux différents niveaux de la Congrégation, on favorise les relations entre les **Unités plus jeunes et plus âgées** pour permettre une revitalisation réciproque de leur présence missionnaire.

Justice, Paix et Intégrité de la Création

5. Que les Unités oblates élaborent et révisent régulièrement leur programme de vie communautaire et de formation, ainsi que leurs plans d'action concernant le ministère pour la Justice, la Paix et l'Intégrité de la Création (JPIC) afin de promouvoir particulièrement:

5.1 la cohérence de nos vies personnelles et communautaires avec les valeurs de JPIC, et la volonté de contribuer efficacement par l'ensemble de nos diverses activités à **la construction d'une société plus juste**;

5.2 la présence des **Frères oblats** dans l'Église et la société en vue de la promotion d'un monde plus juste, leur état leur permettant de mieux s'insérer dans la vie séculière comme témoins du Règne de Dieu (cf. F);

5.3 l'intégration de l'étude et de la pratique de JPIC dans toutes nos **maisons de formation**;

5.4 la formation d'animateurs laïcs dans les domaines de **la politique, de la vie publique et de la prise de décisions** ;

5.5 le **Service général de Justice, Paix et Intégrité de la Création** afin de revitaliser et de renforcer les équipes d'animation JPIC dans les Régions et les Unités, en soulignant l'importance du travail fait à la base, et en collaborant plus efficacement avec d'autres groupes, afin d'influencer de façon déterminante les lieux où se prennent les décisions qui affectent les pauvres;

5.6 la recherche par le Comité général des Finances, de concert avec les Directeurs de projets, **de sources alternatives de financement**, en dehors des instances Oblates, pour les activités au service de la justice et de la promotion humaine.

Dialogue

6. Que le Conseil général et les Unités oblates favorisent et soutiennent l'établissement et l'existence de communautés et de groupes de soutien pour les Oblats engagés dans le dialogue interreligieux et interculturel, en particulier dans les milieux musulmans, bouddhistes et hindous, ainsi qu'auprès des Autochtones.

Médias

7. Que les Unités Oblates encouragent l'apprentissage et l'usage approprié des médias, ainsi que leur évangélisation. (cf. E.)

2

Communauté oblate et vie religieuse

*Nous choisissons la communauté comme un moyen
pour nous laisser évangéliser sans cesse
et être témoins de la Bonne Nouvelle
dans l'Aujourd'hui du Monde (TCA 7).*

*Il s'agit également pour nous, Oblats,
de nous convertir, pensée, cœur et action,
et de manifester plus de confiance et d'ouverture,
d'être disposés à partager le pouvoir
et les responsabilités avec le laïcat (MAM 74).*

*Nous ne sommes pas propriétaires
de notre charisme: il appartient à l'Église (TCA 40).*

Vu l'importance et le caractère prophétique de la vie consacrée pour la vie et la mission de l'Église dans le monde d'aujourd'hui ; vu les effets de la sécularité et des autres réalités culturelles ; et vu les bienfaits du Projet *Immense Espérance* pour la vie de la Congrégation et les espoirs qu'il a suscités, le 34ème Chapitre recommande:

«Ministre de l'espérance»

8. Que le Conseil général développe, à l'échelle de la Congrégation, un processus d'animation, centré sur les besoins personnels de chaque Oblat, afin qu'il soit «ministre de l'espérance».

Cet effort, qui ferait partie de la formation continue, comporterait deux dimensions principales:

a. nourrir la vie communautaire et religieuse oblate;

b. assurer la formation des supérieurs et autres animateurs au niveau local et dans les Unités.

La **première dimension** inclurait des éléments tels que:

- l'intégrité personnelle et communautaire;
- la viabilité et la taille des communautés locales (tant maisons que districts);
- la transparence et la disponibilité à rendre compte à tous les niveaux;
- l'estime et la fierté des ministères des membres de la communauté;
- l'inclusion éventuelle de laïcs et d'autres associés dans la communauté et sa mission;
- une réflexion sur les réactions d'étrangers à la communauté;
- la recherche de structures porteuses de vie pour la communauté;
- la question des Oblats vivant seuls ;
- le soutien mutuel en cas d'épreuves qui menacent l'espérance.

La **seconde dimension** de ce processus serait la formation des supérieurs et de ceux qui participent à l'autorité. Ce programme proposerait différents modèles d'autorité ainsi que des moyens d'acquérir les compétences pratiques, nécessaires à son exercice à tous les niveaux.

Une vie oblate renforcée par nos Associés

Étant donné que « nous serons toujours proches des gens auprès de qui nous travaillons, en tenant compte de leurs valeurs et de leurs aspirations » (C. 8), et étant donné l'esprit et les directives des Règles 37a et 37 b, le Chapitre général propose :

9. Pour que tous les Oblats découvrent le riche potentiel de la présence des Associés qui nous renforcent dans la vocation et la mission oblates:

9.1 que le Conseil général invite chaque Unité oblate à réviser et à évaluer sa propre expérience et ses engagements face aux formes d'association dans tous les domaines : ministère, formation, vie communautaire, charisme et façons de partager le leadership dans le respect du Droit canonique et des Constitutions et Règles;

9.2 que le Conseil général établisse une commission d'Oblats et d'Associés pour explorer les types de structures qui favoriseront les multiples aspects de l'association, sous ses diverses formes;

9.3 que le Conseil général convoque une assemblée d'Associés et d'Oblats (un « Congrès Aix 2 »), qui pourrait coïncider avec la rencontre intercapitulaire, et qui prévoirait un temps de rencontre avec ses participants.

3

Formation pour la mission

La rencontre avec le Christ et l'intériorisation des valeurs sont au cœur même de ce processus qui dure toute la vie (TCA 25).

... apprendre à aimer notre propre culture, sans la rendre exclusive, à s'ouvrir aux autres cultures, langues (EPM 34).

Nous appuyant sur l'héritage de notre Congrégation comme corps apostolique multiculturel, nous reconnaissons la nécessité de dépasser les barrières culturelles et les frontières nationales et choisissons l'internationalité comme l'une des composantes essentielles de la formation missionnaire. Une telle formation requiert un certain niveau de maturité personnelle et d'identité culturelle.

Le Chapitre général recommande donc ce qui suit:

Sessions de formation

10. Que le Conseil général et les Unités oblates favorisent la tenue de sessions pour la formation des Oblats et autres personnes qui partagent le charisme de saint Eugène, afin de les aider à :

10.1 approfondir leur vécu du charisme oblat ;

10.2 comprendre et vivre une ecclésiologie missionnaire de solidarité et de communion ;

10.3 être en mission à l'intérieur des cultures locales, en particulier de celles qui sont marquées par la sécularité.

Pour ces sessions, nous ferons appel au maximum à notre Centre de Mazenod à Aix.

Former à l'internationalité

Le renforcement de la formation à l'internationalité. Trouver des moyens pour favoriser la formation à l'internationalité, en collaboration avec d'autres Unités. De plus, il convient de considérer sérieusement la possibilité que des Oblats fassent une partie de leur formation première dans une culture et une Province autres que les leurs.

Consolider les maisons de formation

12. *La consolidation et le regroupement des maisons de formation existantes.* Confiées à la responsabilité des Unités concernées, ces maisons de formation multiculturelles conviendront mieux à la formation missionnaire et seront situées dans des lieux que la Région juge importants et stratégiques pour la formation et la mission.

Maisons internationales de formation

13. *La création de maisons internationales de formation* qui rassemblent des jeunes Oblats de différents pays

du monde est un objectif souhaitable pour toutes les Régions de la Congrégation. Il faudra aussi évaluer la contribution du Scolasticat international de Rome à la formation pour la mission internationale.

Implications et conséquences

14. Parmi les implications et les conséquences d'une formation à l'internationalité on trouve :

- 14.1 l'étude, au cours de la formation première, d'une langue internationale de la Congrégation, autre que la sienne;
- 14.2 la collaboration avec le Comité général et les Comités régionaux pour la formation pour la préparation des futurs formateurs;
- 14.3 la mise sur pied d'un réseau international de formateurs disponibles qui aideraient les équipes de formation à devenir plus multiculturelles et internationales;
- 14.4 l'engagement pour un minimum de cinq ans dans le ministère de la formation première de ceux qui auront reçu une formation de ce genre.

Institutions universitaires et centres de formation

15. Que l'Administration générale et les Régions portent une attention particulière aux centres de formation et aux institutions universitaires. (cf. H)

Comité général de la formation

16. Que le Comité général de la Formation coordonne la mise en oeuvre des directives ci-dessus mentionnées: entre autres, faire un rapport à la prochaine session intercapitulaire sur l'avancée de la consolidation des maisons de formation existantes, et aussi un rapport au prochain Chapitre général sur l'état de la mise en place de maisons internationales de formation.

Responsabilité financière

17. Explorer de nouvelles manières de partager entre les Unités la responsabilité financière de la formation.

4

Mission auprès des jeunes

*Une mention spéciale doit être faite
des problèmes d'innombrables jeunes...
sans points de repère et sans avenir...
(Pourtant) les jeunes ont un rôle spécial à jouer,
surtout vis-à-vis de leur propre génération (EPM 5, 13).*

Selon notre Fondateur, notre présence parmi les jeunes est cruciale pour l'évangélisation. La pauvreté de la jeunesse d'aujourd'hui n'est pas qu'une question de privation matérielle, mais elle est aussi systémique (chômage, drogues et dépendances, manipulation, exploitation sexuelle, travail des enfants, absence d'espérance pour l'avenir, familles brisées, VIH et SIDA, etc.). En dépit de tout, nous croyons que les jeunes ont une énorme capacité de transformer la situation grâce aux vertus évangéliques incarnées dans leur générosité, leur engagement face aux défis, leur ouverture à l'internationalité, leur soif de spiritualité, leur disponibilité au changement, leur sens de la justice, et bien d'autres valeurs.

En tant qu'Oblats, nous sommes touchés par la situation de la jeunesse et nous, comme le Fondateur, voulons répondre à ces appels, en affirmant que la mission auprès des jeunes est un ministère pleinement oblat. C'est pour cette raison que le 34ème Chapitre général a introduit « la mission auprès de la jeunesse » dans nos Constitutions et Règles (cf. R. 7b). De plus, le Chapitre général recommande :

18. Que les Oblats développent **une pastorale missionnaire des jeunes** comprenant les éléments suivants:

- une relation authentique avec les jeunes;
- respect et sensibilité par rapport à leur identité et à leur immersion dans une culture de communications et de technologie;
- la promotion des valeurs qui les aident à grandir;
- une invitation à élargir leurs horizons limités;
- une ouverture pour gagner leur confiance et celle de leurs familles;
- de nouvelles façons de les rejoindre là où ils sont;
- des liturgie et des célébrations créatrices.

19. Que chaque **communauté** apostolique:

- 19.1 fasse en sorte que le ministère auprès des jeunes soit un effort communautaire plutôt qu'une initiative individuelle;
- 19.2 développe un projet missionnaire orienté vers la jeunesse, confié à une personne précise pour l'animer.

20. Que chaque **Unité** oblate :

- 20.1 établisse un plan de mission auprès des jeunes;
- 20.2 mette l'accent sur l'accompagnement personnel des jeunes comme étant un ministère important pour lequel elle veut sensibiliser et former des Oblats;
- 20.3 inclue le ministère auprès des jeunes dans les stages, au cours de la formation première;
- 20.4 collabore avec d'autres qui oeuvrent auprès de la jeunesse.

21. Que chaque **Région** oblate:

- 21.1 coordonne les initiatives locales pour le ministère auprès des jeunes et
- 21.2 crée et soutienne des communautés internationales d'Oblats en des lieux stratégiques (comme

Lourdes).

22. Que le Conseil général :

22.1 organise, en collaboration avec les Régions, un congrès international sur la Mission auprès des jeunes qui soit une occasion de partage d'information et de dialogue avec eux, spécialement avec ces jeunes qui collaborent avec nous;

22.1 se dote d'un portefeuille ou d'un service pour la Mission auprès des jeunes.

5

Vocation à la vie oblate missionnaire

*Nous croyons
en notre vocation religieuse et missionnaire
et, confiants dans la générosité des jeunes
d'aujourd'hui, nous affirmons
qu'ils ont le droit d'entendre
l'appel à devenir missionnaires Oblats (TCA 29).*

Puisque c'est normalement parmi la jeunesse auprès de laquelle nous oeuvrons que nous identifions les jeunes gens qui se joindront à notre mission en tant qu'Oblats de Marie Immaculée, notre travail d'éveil vocationnel est naturellement en relation avec notre mission auprès des jeunes.

Nous sommes conscients de l'augmentation des vocations dans certaines régions, alors que d'autres vivent une crise de la vie religieuse. Mais tout comme au temps du Fondateur, le cri des pauvres s'élève de partout. Notre charisme, à la suite de saint Eugène, est d'entendre ce cri et d'inviter les jeunes gens, avec leur générosité et leur idéalisme naturels, à se joindre à nous pour répondre aux besoins du monde, dans la mission confiée à l'Église d'évangéliser les pauvres (Constitutions 52-53).

A cette fin, le Chapitre général recommande :

23. Que les Unités oblates :

- développent des communautés de qualité et encouragent la prière régulière pour les vocations;
- fassent effort pour être présentes dans les écoles, les collèges et les universités, dans les groupes et les mouvements de jeunes, les lieux de pèlerinages, les paroisses et les endroits riches en vocations, et là où se rencontrent les jeunes;
- invitent les jeunes à des célébrations significatives, comme les ordinations, les professions religieuses, et les temps forts dont le but est d'attirer des vocations.

24. Que les Oblats, les Associés et ceux qui partagent notre ministère dans les paroisses sachent appeler les jeunes gens à se joindre à la Congrégation.

25. Que les responsables de chaque Unité nomment des directeurs ou des équipes de vocations (Oblats et/ou laïcs) dont cette charge constitue leur ministère principal.

26. Que les Unités se rencontrent pour élaborer en vue de la pastorale des vocations des plans d'action concrets, adaptables à chaque réalité culturelle et ecclésiale.

27. Que les individus et les communautés de la Congrégation favorisent l'organisation de rassemblements de jeunes gens ayant les mêmes intérêts et la même attirance envers le style de vie oblat, afin qu'ils se soutiennent les uns les autres dans la poursuite de leur discernement.

28. Que les Unités oblates forment des Oblats pour l'accompagnement spirituel et le discernement des vocations.

29. Que les Unités oblates reconnaissent que les jeunes attirent les jeunes, et qu'il faut faire en sorte que les maisons de formation soient visibles aux jeunes ; que la restructuration de ces maisons soit pensée en fonction des exigences de la pastorale des vocations.

30. Que les Oblats reconnaissent que la pastorale familiale est essentielle pour le ministère des vocations.

6

Autorité et gouvernement

*Afin de rester éveillés et de progresser
dans la communion et l'interdépendance
il nous faut mettre en jeu concrètement
et réellement notre vie dans le groupe (TCA 22).*

*Le fait d'être une Congrégation
internationale est une chance ...
Cependant, nous n'avons pas encore
pris la mesure exacte de cette réalité (EPM 33, 34)*

Le Chapitre général reconnaît que le gouvernement n'est pas une fin en soi, mais un service pour donner vie et orientation à la communauté. Une autorité efficace demande d'être un signe vivant d'espérance dans un monde en changement. La fidélité au charisme oblat et au Projet *Immense Espérance* contribue à la dimension prophétique de la Congrégation.

Le Chapitre général affirme en outre que la Congrégation exerce un gouvernement responsable et réaliste à travers le choix de supérieurs et d'autres responsables (cf. C 82):

- qui dialoguent et collaborent avec les communautés qu'ils servent;

- qui définissent les projets de la communauté et en précisent clairement les objectifs;
- qui identifient et recherchent les ressources nécessaires;
- qui allient vision et ressources dans l'élaboration des stratégies;
- qui aient de l'initiative et agissent en temps opportun, sans précipitation induite;
- qui établissent et maintiennent des relations justes et équitables avec l'Église et l'État (politiques et lois, contrats, propriétés, problèmes de personnel, etc.).

Il est donc tout à fait reconnu que la mission et la communauté oblates atteignent leur pleine efficacité quand un leadership et une gestion de qualité leur sont assurés.

Ceci dit, le Chapitre général recommande :

Appel à une pratique efficace de l'autorité

31. Que le Conseil général ainsi que toutes les Régions et Unités voient à fournir les moyens aptes à assurer un leadership et un gouvernement de qualité, entre autres:

31.1 une **formation** de base au leadership et à la gestion à tous les niveaux, et cela, dès la formation première.

31.2 l'élaboration de **politiques administratives et de procédures** périodiquement remises à jour pour être pertinentes et correspondre aux besoins courants. Le matériel ou les manuels suivants sont une aide indispensable à un bon gouvernement et doivent être élaborés à chaque niveau:

a. Un document sur la vision et la planification qui

- décrit les objectifs qui peuvent être atteints;
- montre comment, grâce à une vision commune, certains projets peuvent être réalisés;
- propose clairement des objectifs possibles, des attentes prometteuses et des plans d'action;
- affirme qu'une vision commune et une animation spirituelle sont essentielles au succès.

b. Des **Directoires** pour l'administration, les biens temporels, la formation; un code d'éthique et des normes professionnelles; des politiques pour l'emploi et le personnel.

31.3 Des **structures de soutien** pour assurer une animation efficace, en recourant, par exemple, à des services professionnels, des animateurs, des directeurs spirituels, des chercheurs, des superviseurs. Des rencontres régulières et le travail en réseau d'Oblats exerçant des ministères semblables ou ayant des intérêts communs peuvent:

- * aider à créer et à renforcer une ambiance de respect mutuel et de soutien;
- * aider à clarifier les valeurs et les convictions;
- * permettre à ces valeurs et convictions d'être vécues dans la pratique.

31.4 Un **processus d'évaluation régulière** comme partie intégrante de la structure de chaque Unité.

Regard sur l'avenir

Compte tenu qu'au cours des trente dernières années, la Congrégation est passée d'une croissance exponentielle à un déclin de l'ensemble, avec des Régions en croissance et d'autres en rapide diminution; étant donné que les tâches et les buts du gouvernement dans la Congrégation ont changé et appellent de meilleures structures organisationnelles pour faciliter la vie et la mission des Oblats, le Chapitre général recommande:

32. Que soit mise sur pied **une Commission postcapitulaire sur le gouvernement**, (cf. B) représentative des différentes sensibilités présentes au Chapitre, qui:

32.1 reverra les structures et le fonctionnement du gouvernement dans la Congrégation à tous les niveaux, et

32.2 examinera la possibilité d'établir des structures et un fonctionnement de gouvernement au niveau régional.

33. Que l'Administration générale continue le Projet *Immense Espérance* en s'assurant **qu'une révision périodique de la vie et du ministère** des Oblats soit conduite dans les Régions et les Unités, en commençant par celles qui changent d'administration, et soit poursuivie de manière à couvrir toutes les Unités sur une période de cinq ans. Cette révision se concentrera principalement sur la Visée missionnaire et le Document de stratégie, et aura recours principalement à la visite de pairs.

Conclusion

Les recommandations du 34^{ème} Chapitre général sont la résultante des efforts combinés de l'ensemble de la Congrégation, de la Commission précapitulaire et du Chapitre lui-même.

Le monde a changé de façon dramatique depuis le dernier Chapitre de 1998. La peur est omniprésente. Les divisions entre riches et pauvres s'aggravent. Les religions, trop souvent, semblent avoir une part de responsabilité dans ces peurs et ces divisions. Nous sommes tentés de nous demander en quoi nos quelques initiatives, bien souvent imparfaites et inachevées, contribueront-elles à l'espérance du monde? De façon réaliste, quelle espérance effective un Chapitre peut-il offrir aujourd'hui, à ses frères Oblats, à l'Église et au monde?

Ancrés dans l'espérance évangélique qui est sans doute le don de l'Esprit pour ce 34^{ème} Chapitre général, les paroles de Jésus nous parlent avec assurance et puissance, et nous poussent à approfondir encore plus notre espérance. *Celui qui est fidèle en peu de choses, est fidèle aussi pour beaucoup* (Luc 16,10).

C'est notre espoir que la mise en pratique des recommandations du 34^{ème} Chapitre général, nous aidera à être « fidèles en ce peu de choses » afin d'être fidèles aussi en beaucoup.

La préoccupation du 34^{ème} Chapitre général a été de traduire nos paroles d'espérance en actions concrètes.

Le résultat réel du Chapitre est entre les mains des Oblats et de ceux qui en partagent le charisme. Grâce à leurs efforts conjoints, nous pouvons passer des « espérances » à l'**Espérance**. Puisse Marie notre Patronne et Modèle d'Espérance, puisse saint Eugène, notre Père et Fondateur, nous accompagner en ce ministère d'espérance!

4. Lettre aux Capitulants des Frères oblats présents au Chapitre

*Aux capitulants de ce 34^{ème} Chapitre général
de la Congrégation des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée*

Réunis en Chapitre général depuis quelques semaines, les Frères capitulants manifestent leur joie et leur fierté d'appartenir à cette grande Congrégation missionnaire internationale. Nous nous sommes rencontrés, nous nous sommes écoutés, et ensemble nous avons partagé nos expériences, nos préoccupations, nos limites, nos rêves et nos aspirations.

La Congrégation est riche d'une grande diversité de dons. Les quelques rencontres entre « Frères », le Forum sur les Frères et notre présence active à ce Chapitre expriment bien la grâce de l'unité dans la diversité.

Ensemble, nous voulons apporter une contribution significative à la vie et à la mission de la Congrégation, et conscients de donner un visage concret à la fraternité au cœur même du charisme oblat. Nous sommes engagés dans notre vie quotidienne avec les gens comme témoins de l'Évangile.

Le groupe des Frères présents au Chapitre **propose la création d'un Comité permanent de Frères** représentant les différentes Régions en vue de l'animation de la vie et de la mission des Frères.

Ce Comité permanent pourrait explorer les questions suivantes:

1. le suivi de la réflexion théologique des Frères dans la Congrégation, (Comment maintenir le charisme de la fraternité? Quelques aspects particuliers : l'apport spirituel, ecclésiologique et missionnaire des Frères.)
2. la formation première et continue des Frères dans la Congrégation;
3. l'animation des Frères, en particulier dans les Unités où il y a peu de Frères;
4. la représentation des Frères au prochain Chapitre (une région en moins, donc un Frère de moins au prochain Chapitre – nous sommes déjà peu nombreux)
5. la pastorale des vocations de Frères;
6. la valorisation et la mise en relief de la tradition oblate à propos des Frères: les grandes figures, les réalisations, les écrits, etc.;
7. la création et le soutien d'une page « Web » sur les Frères;
8. autres éléments?

Avec Marie, la première disciple, nous apprenons chaque jour à réinventer la fraternité en vue d'aller avec empressement apporter notre collaboration, nos énergies et nos talents au service de la mission avec nos frères prêtres.

Le jeudi 23 septembre 2004
*Lindomar De Abreu Dantas, o.m.i.
Raymond Carrière, o.m.i.
Dominique Dessolin, o.m.i.
Noel Garcia, o.m.i.
Rex Harrison, o.m.i.
Patrick McGee, o.m.i.
Rabindra Rajapakse, o.m.i.*

5. Changements aux Règles proposés par le 34^{ème} Chapitre général *(Les textes ajoutés ou amendés sont en italiques)*

R 7b. Le texte a été modifié et se lit comme suit: « La prédication des missions, *la mission auprès des jeunes*, et les missions étrangères occupent traditionnellement la première place dans notre apostolat. » *(Approuvé par le Chapitre, le 25 septembre 2004.)*

R 37a. Une nouvelle phrase a été ajoutée à la fin du texte antérieur: « *Comme première étape, chaque Unité soumettra au Supérieur général pour approbation ses critères pour la reconnaissance des associations.* » *(Approuvé par le Chapitre, le 23 septembre 2004.)*

R 88a. Le texte a été modifié et se lit comme suit: « Le Trésorier participera à *toutes* les réunions du conseil, *sauf lorsque le supérieur respectif en décidera autrement*. Bien qu'il n'ait pas voix délibérative, à moins d'être lui-même conseiller, on consignera son avis, *et au besoin celui du Comité des finances*, dans le compte rendu de la réunion, lorsqu'il sera question d'affaires temporelles. » *(Approuvé par le Chapitre, le 23 septembre 2004.)*

[N.B. Après avoir voté le 24 septembre pour reconsidérer le changement apporté à la règle 88a, le Chapitre a de nouveau voté, le 25 septembre, sur une motion en faveur de l'adoption du texte cité ci-dessus (amendé de façon à ce que le mot "toutes" soit omis). Cette motion n'a pas reçu la majorité requise.]

R 88b. Une nouvelle règle a été ajoutée: « *Le ministère du trésorier d'une Province ou Délégation constitue la première responsabilité de l'Oblat ayant cette charge.* » *(Approuvé par le Chapitre, le 23 septembre 2004.)*

R 123a. Le texte a été modifié et se lit comme suit: «Chaque Région établit le type de secrétariat dont elle a besoin pour aider à la coordination de ses activités et servir de point d'appui pour l'animation dans la Région. Le personnel du secrétariat est choisi par les membres de la Conférence et travaille étroitement avec son Président. *Chaque Région aura un secrétaire exécutif, autre que le Président de la Conférence, dont la responsabilité est de soutenir le travail de la Conférence et d'assurer le suivi de ses activités.* » *(Approuvé par le Chapitre, le 23 septembre 2004.)*

R 123d. Le texte a été modifié et se lit comme suit: «Les détails concernant le fonctionnement des Régions et leur façon de rendre compte aux différents niveaux de gouvernement de la Congrégation sont précisés dans le Directoire administratif de la Congrégation. *En application de ce Directoire, chaque Région élaborera un Directoire régional administratif qui sera approuvé par la Conférence de la Région et confirmé par le Supérieur général en conseil.*» (Approuvé par le Chapitre, le 23 septembre 2004.)

R 128a. (1) Le texte a été modifié et se lit comme suit: « Les délégués élus seront choisis selon les principes suivants : (1) *Il y aura un délégué élu pour chaque centaine de membres d'une Région, plus un délégué additionnel, si la fraction restante est de soixante ou plus.*» (Approuvé par le Chapitre, le 23 septembre 2004.)

[**N.B.** Après avoir voté le 24 septembre pour reconsidérer le changement apporté à la règle 128a, le Chapitre a de nouveau voté le 25 septembre sur une motion en faveur de l'adoption du texte cité ci-dessus. Cette motion n'a pas reçu cette fois la majorité requise.]

R 144a. Une nouvelle règle est ajoutée « *La responsabilité de la coordination des associations sera confiée au Vicaire général ou à l'un des Assistants généraux.* » (Approuvé par le Chapitre, le 23 septembre 2004.)

R 162b. Le texte a été modifié et se lit comme suit: «Un Comité général des finances aide le Supérieur général et le conseil à déterminer la politique financière de la Congrégation et présente les recommandations qu'il juge opportunes. Le Comité est composé du Trésorier général, de son assistant, et d'un Oblat choisi par chaque Conférence régionale, confirmé par le Supérieur général en conseil. *Le Supérieur général en conseil peut nommer jusqu'à un maximum de trois Oblats additionnels qualifiés.* Des personnes autres que des Oblats peuvent être invitées par le Trésorier général à titre d'experts sur des questions spécifiques étudiées par le Comité général des finances. » (Approuvé par le Chapitre, le 22 septembre 2004.)

6. Autres recommandations, décisions, autorisations, directives et mandats du Chapitre général

A. Révision des documents du Chapitre

1. Le Chapitre général de 2004 des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée délègue au Supérieur général et à son conseil, agissant en corps collégial, le droit d'approuver les minutes des sessions plénières du Chapitre qui n'ont pas été soumises à l'approbation de l'Assemblée capitulaire. (Approuvé par le Chapitre, le 27 septembre 2004.)

2. Le contenu de la Lettre à tous les Oblats et le document "Témoins de l'espérance" furent approuvés par le Chapitre général de 2004. Le Chapitre ne s'est pas prononcé sur la formulation finale de ces documents, mais sur leur contenu. Pour cette raison, le Chapitre autorise le Supérieur général en conseil à faire le nécessaire pour finaliser l'édition de ces documents. (Approuvé par le Chapitre, le 27 septembre 2004.)

3. La motion pour que la Lettre des Frères soit incluse dans les Actes du Chapitre fut acceptée à l'unanimité par vote à mains levées, le 27 septembre 2004.

B. Comité postcapitulaire sur le gouvernement

Le Chapitre général des Oblats de 2004 donne mandat au Supérieur général et à son conseil, agissant en corps collégial, pour établir un Comité postcapitulaire sur le gouvernement, avec les attributions suivantes:

1. Le Comité devra être relativement restreint. Il répondra directement au Supérieur général et au conseil, mais aura le droit de consulter d'autres Oblats ou personnes-ressource. Il devra représenter les diverses sensibilités de la Congrégation.

Un membre du Gouvernement central assurera le lien avec le Supérieur général et le conseil, et les services d'un secrétaire seront fournis par l'Administration générale.

2. Les tâches du Comité comprendront:

- a. Un examen des structures et du fonctionnement du gouvernement général dans la Congrégation, soit:
 - le Chapitre général (composition, nombre de participants, représentation, durée, Directoire du Chapitre, etc.);
 - le Gouvernement central (attentes des Unités, nombre de membres au conseil, composition, description des postes, l'Administration générale, le lieu, les langues, etc.).

b. Un examen des possibilités d'établir des structures de gouvernement ou d'autres mécanismes d'opération appropriés au niveau régional:

- Secrétariat, réunions régulières;
- Possibilité de déléguer certains pouvoirs de gouvernement

c. Selon les cas, un examen des structures et du fonctionnement des différentes Unités (Provinces, Délégations, Missions), surtout là où il y aurait un impact sur le Gouvernement général:

- taille adéquate des Provinces, vision et planification, révision périodique, évaluation de la performance, les bureaux, portefeuilles et services, etc.
- façon de désigner les Supérieurs majeurs et les conseillers (élection, nomination), et la longueur de leurs mandats.

d. La préparation d'un texte à présenter pour étude au Chapitre général de 2010.

3. La méthode de travail serait établie par le Comité lui-même, mais elle devra inclure les éléments suivants:

- une analyse des structures actuelles;
- une consultation appropriée;
- un examen des propositions de changement déjà soumises;
- la prévision d'échanges réguliers avec le Supérieur général et son conseil;
- la préparation d'un projet de texte, qui sera soumis à la Congrégation pour consultation et révision, avant la présentation au Chapitre de 2010 pour échanges et approbation;
- si nécessaire, entamer des démarches appropriées auprès du Saint-Siège en ce qui concerne l'approbation

en principe des questions qui exigeraient son intervention.

4. Le financement de ce projet est la responsabilité du Gouvernement central. Le budget du Comité devrait inclure, entre autres choses, des réserves pour voyages et réunions, des honoraires pour consultations d'experts si nécessaire, les services d'un secrétaire, la traduction des textes, l'imprimerie, l'expédition et les frais de poste. (*Approuvé par le Chapitre, le 27 septembre 2004.*)

C. Finances

1. Que la Congrégation entreprenne un **Programme de Partage du Capital II**, à compléter avant le Chapitre de 2010. Le but de ce Programme sera de partager entre 10 et 15 millions de dollars US avec les Unités éligibles.

Le Chapitre demande au Gouvernement central d'élaborer un **plan pour ce Partage du Capital II**. Afin de minimiser les coûts, le Chapitre suggère que l'Administration générale utilise le Comité général des finances comme premier agent de développement du plan et de sa mise en œuvre qui seront soumis à l'approbation du Supérieur général en conseil.

Le Chapitre reconnaît que cet effort demandera de la solidarité et des sacrifices à certaines Unités mieux nanties de la Congrégation. Cependant, le Chapitre demande qu'un des critères établi par le Supérieur général et/ou le Comité général des finances pour l'approbation des **Dons de Partage du Capital** tienne compte des efforts consentis par les Unités intéressées pour développer un plan de revenus générés localement par les Oblats et par une collecte de fonds.

2. Que le Gouvernement central et le Comité général des finances entreprennent une étude approfondie concernant **la vente possible de la Maison générale** et la relocalisation du personnel et des services qui s'y trouvent. Cette recommandation inclura ce qui suit:

- que les Provinciaux (et d'autres personnes si on le juge nécessaire) soient consultés avant de prendre une décision finale;
- que la valeur symbolique et historique de la Maison générale et son emplacement actuel soient pris en considération dans tout le processus de prise de décision;
- que la commodité de l'emplacement actuel de la Maison générale soit pris en considération, et qu'un emplacement central à Rome ou ailleurs soit considéré pour l'établissement de toute nouvelle installation; que d'autres groupes religieux, ou l'hôpital voisin San Carlo, soient pressentis sur la possibilité d'un usage partagé de notre installation à via Aurelia, 290;
- que l'étude complète tienne compte de la place et de la valeur pour la Congrégation du Scolasticat international et du Studium général, ainsi que des membres qui travaillent au Vatican;
- que l'étude complète prenne en considération tant les avantages que les inconvénients d'avoir quatre communautés sous un même toit, ainsi que la valeur pour la formation d'avoir le Scolasticat international et le Studium général dans les mêmes installations que le Gouvernement central;
- s'il y a un comité postcapitulaire sur le gouvernement, qu'il tienne compte des résultats de cette étude dans ses délibérations.

Les points ci-dessus ne prétendent pas être exhaustifs. Le Gouvernement central et le Comité général des finances peuvent déterminer d'autres éléments à considérer et des critères sur lesquels fonder la décision de vendre ou de conserver l'actuelle Maison générale à Rome.

3. Que le Supérieur général en Conseil procède à **la vente de la Maison générale** si l'étude approfondie conclut qu'elle contribuerait à fournir un service plus efficace à la Congrégation, tout en réduisant les coûts d'opération du complexe actuel et en établissant un fonds qui pourrait être utilisé pour soutenir financièrement l'Administration générale et, par le fait même, réduire le fardeau financier pour la Congrégation

4. Que les Unités en croissance de la Congrégation qui ont connu **une perte de valeur nette** et/ou un déclin des revenus oblats et/ou générés localement, élaborent des façons pour renverser cette tendance. Le Gouvernement central, avec le Bureau du Trésorier général, est mandaté pour identifier les Unités qui ont besoin d'encouragement et de soutien dans cet effort.

Le Gouvernement central, avec le Bureau du Trésorier général, est mandaté pour aider ces Unités dans leurs efforts en vue d'augmenter la collecte de fonds locale et les revenus générés par des Oblats, et diminuer leur dépendance de revenus étrangers.

Les Unités devront prendre les mesures nécessaires pour augmenter les revenus générés localement, y compris la révision de tous les contrats avec les diocèses, en visant aussi à revoir les compensations fixées; ils devront également prendre les mesures qui s'imposent pour favoriser le développement de systèmes de transparence permettant de retracer les revenus locaux, et l'animation des Oblats concernant leur solidarité avec leur Unité et la Congrégation.

5. Que le Supérieur général en Conseil demande **une étude sur la solidité financière des Unités de la Congrégation**. Cette étude conduirait à une évaluation de l'actuelle répartition des Unités dans les catégories établies pour déterminer la contribution *per capita* servant à financer le ministère de l'Administration générale. Pour faire suite à l'étude, le Supérieur général en conseil est mandaté pour déterminer la répartition des Unités. Les Unités seront consultées avant un changement formel de la catégorie à laquelle elles appartiennent.

6. Que le Bureau du Trésorier général, sur approbation du Supérieur général en conseil, poursuive ses efforts en vue de fournir **une couverture de soins de santé complète** à tous les Oblats qui ne sont pas couverts actuellement par une assurance gouvernementale et/ou privée. Cette couverture inclurait non seulement le soutien en cas de maladie et/ou d'événements majeurs, mais également les soins de longue durée. En élaborant ce programme, on verra à suggérer un plan pour son financement.

7. Que chaque Oblat en formation première reçoive **une formation de base en gestion financière** et tenue des livres.

8. Que le Bureau du Trésorier général établisse un fond ciblé (ou une fiducie) pour assurer l'entretien continu

du **Centre de Mazenod à Aix**. Le Bureau du Trésorier général travaillera avec le Comité général des finances afin de développer des sources alternatives de financement à cette fin. En plus du financement fourni par la Province de France, les revenus provenant de ce fonds aideraient à couvrir les coûts en immobilisations et en projets éducatifs reliés à cette mission.

9. Que le Chapitre général redéfinisse l'attente du **33ème Chapitre général** qui souhaitait que **le Trésorier général visite chacune des Unités de la Congrégation** au cours d'un mandat de six ans, en demandant plutôt que le Trésorier général, ou un délégué du Trésorier général approuvé par le Supérieur général en conseil, visite chacune des Unités de la Congrégation avant le prochain Chapitre. Cependant, le Trésorier général répondra aux demandes spécifiques des Provinces, Délégations, Missions ou Régions pour de l'aide ou de l'animation concernant l'administration financière.
(Approuvé par le Chapitre, le 22 septembre 2004.)

D. Urgences oblates dans le Premier monde

Le Chapitre général de 2004 des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée recommande que le Supérieur général en conseil examine les «Urgences oblates dans le Premier monde» pour voir si des mesures appropriées peuvent être prises en vue d'une concertation regardant du nouveau personnel, de nouvelles missions et une nouvelle vie. (Approuvé par le Chapitre, le 27 septembre 2004.)

E. Les médias et l'évangélisation

Le Chapitre général donne mandat à l'Administration générale de chercher et de mettre sur pied des moyens de créer des liens entre ceux qui sont intéressés par les médias, en vue d'une meilleure connaissance et utilisation de ceux-ci; que ce réseau rassemble des personnes en vue de développements futurs en ce domaine, revivifie et promeuve le ministère des médias dans la Congrégation. (Approuvé par le Chapitre, le 27 septembre 2004.)

F. Comité pour promouvoir la vocation des Frères dans la Congrégation

Le Chapitre général de 2004 des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée donne le mandat au Supérieur général en conseil d'établir un Comité permanent d'Oblats (RI49f), pour promouvoir la vocation des Frères dans la Congrégation.

Ce Comité fonctionnera selon des statuts approuvés par le Supérieur général en conseil. Les éléments suivants se retrouveraient dans les statuts, bien que la terminologie utilisée puisse être différente.

Nom:

1. Le Comité, connu sous le nom de «Comité permanent pour les Frères», est composé d'Oblats choisis par les Régions et par le Supérieur général en Conseil. Son patron est le Serviteur de Dieu, le Frère Antoine Kowalczyk, o.m.i.

Membres:

2. Chaque Région, selon des procédures approuvées par la Région, choisit un Frère pour être membre du Comité. Le Supérieur général en conseil choisit jusqu'à trois Oblats additionnels – Frères ou prêtres – pour être membres de ce Comité.

3. Les membres sont désignés pour un mandat de trois ans, renouvelable. Si possible, pour assurer la continuité, deux des Frères et un des membres nommés seront désignés pour un premier mandat de deux ans, selon les procédures confirmées par le Supérieur général en conseil.

Buts:

4. Le «Comité permanent pour les Frères» a pour fin première de permettre à tous les Frères Oblats d'apporter une contribution significative à la vie et à la mission de la Congrégation, leur permettant de donner un visage concret à la fraternité qui est au coeur même du charisme oblat.

5. D'autres fins, en rapport avec l'animation de la vie et de la mission des Frères, seraient:
- poursuivre la réflexion théologique concernant le caractère spirituel, ecclésiologique et missionnaire des Frères;

- stimuler la pastorale des vocations pour les Frères;
- faire des recommandations pour la formation première et continue des Frères dans la Congrégation;
- assurer l'animation des Frères, en particulier dans les Unités où ils sont peu nombreux.

6. De plus, certaines questions en rapport avec la vie et le ministère des Frères feront l'objet d'études et de recommandations, selon les circonstances. Parmi ces questions:

- l'établissement d'un processus pour la représentation des Frères au Chapitre général;
- la mise en relief, dans la tradition oblate, de Frères remarquables pour leur sainteté et exemplaires dans leur apostolat missionnaire;
- l'utilisation des médias pour mieux faire connaître les Frères et leurs divers ministères dans la Congrégation.

Rencontres:

7. Le Comité se réunit au moins une fois par année, dans un lieu déterminé par les membres.

Officiers du Comité:

8. Le Comité élit son Président, pour un mandat de deux ans, renouvelable.

9. Le secrétariat est situé au sein de l'Administration générale, et fonctionne selon un budget approuvé par le Supérieur général en conseil.

Rapports:

10. Le Comité relève directement du Supérieur général et le Président lui rend compte de ses activités.

11. À l'occasion du Chapitre général, un rapport écrit sur les activités du Comité sera préparé et soumis aux capitulants, selon les procédures déterminées par la Commission précapitulaire.

Finances:

12. Selon les circonstances, les dépenses encourues en rapport avec les activités du comité relèvent de l'Administration générale. Les Régions contribuent selon leurs possibilités à couvrir les frais de voyage et les autres dépenses occasionnées par les rencontres.

Statuts:

13. Le Comité rédige des statuts après une consultation appropriée. Une fois approuvés par le Supérieur général en conseil, ces statuts ne peuvent être changés qu'avec le même consentement.

14. Le Comité peut établir et approuver des directives pour son bon fonctionnement, à condition qu'elles soient conformes aux statuts approuvés. Ces politiques aident le Comité à atteindre ses fins.

Dissolution:

15. Si, avec le temps, il devient évident qu'une autre structure servirait mieux les fins envisagées pour le Comité, le Supérieur général en conseil peut, après consultation avec les membres, dissoudre le Comité et le remplacer par une autre structure appropriée.

(Approuvé en principe par le Chapitre, le 27 septembre 2004.)

G. La fête de saint Eugène de Mazenod au calendrier liturgique universel

À l'occasion du dixième anniversaire de sa canonisation, le 34ème Chapitre général demande à la Congrégation pour le Culte divin et la discipline des sacrements d'inclure la mémoire de saint Eugène de Mazenod dans le calendrier liturgique universel.

À cette fin, que la Postulation générale coordonne les efforts des Unités pour obtenir l'appui des Ordinaires locaux et des Conférences épiscopales.

(Approuvé par le Chapitre, le 27 septembre 2004.)

H. Les études supérieures

Le Chapitre général recommande au nouveau Gouvernement général qu'il réfléchisse sur les questions suivantes qui sont intimement liées :

1. la place des études supérieures (c'est-à-dire de la formation académique au-delà du minimum requis par la formation initiale) dans le charisme oblat;
2. la place de nos institutions d'études supérieures dans le charisme oblat et, plus concrètement, dans notre vie et notre apostolat en ces temps-ci;
3. Le rôle que le Gouvernement central pourrait jouer pour faciliter une plus grande collaboration entre nos diverses institutions d'éducation supérieure.

(Approuvé par le Chapitre, le 27 septembre 2004.)

^[1] On trouvera les références aux documents des Chapitres précédents sous les sigles suivants: EPM pour « *Évangéliser les pauvres à l'aube du troisième millénaire* »; TAC pour « *Témoins en communauté apostolique* »; MAM pour « *Missionnaires dans l'Aujourd'hui du monde*. »

^[2] Dans ce document on entend par « Conseil général » le Supérieur général et son Conseil.